



## Procédure en cas de plainte, litige et mécontentes



Lorsqu'une responsable d'un service de garde éducatif (RSGE) reçoit une plainte de son bureau coordonnateur (BC), cette situation peut être déstabilisante et source d'inquiétude.

*Lorsqu'une plainte provient de votre Bureau coordonnateur, il est essentiel de demeurer calme, d'adopter une approche structurée et de communiquer rapidement avec votre exécutif syndical.*

Voici quelques conseils de votre Syndicat des RSGE de la Montérégie.

Avant toute chose, la RSGE doit :

- Prendre connaissance des faits allégués;
- Aviser son syndicat de la situation et lui transmettre tous les documents pertinents (lettre de plainte, description des faits reprochés, correspondance du BC, etc.). *Voir les coordonnées de l'exécutif du syndicat des RSGE de la Montérégie à la fin du document;*
- Préparer sa version des faits (oralement et par écrit);
- Collaborer avec le BC et assister à toute rencontre demandée, idéalement accompagnée de son représentant syndical afin d'assurer la protection de ses droits;
- Comprendre que le BC analysera l'ensemble des informations recueillies et consultera le Conseil d'administration (C.A.). Si la plainte est jugée fondée, des mesures correctives ou administratives (formation, suspension, révocation, etc.) peuvent être imposées.

*Il est important de consulter la politique de traitement des plaintes de votre BC afin de bien comprendre la procédure applicable.*

**Conseil important:**

*Ne jamais ignorer une plainte, même si elle semble infondée. Une collaboration rapide avec le BC, accompagnée d'une représentation syndicale, est essentielle afin de protéger la reconnaissance de votre service de garde.*

**Coordonnées des membres de l'exécutif;**

Francine Houle / Secrétaire Syndicale des RSGE de la Montérégie  
2 adresses; [secretariatrsqcsn@hotmail.com](mailto:secretariatrsqcsn@hotmail.com) et [secretariatrsqcsn3@gmail.com](mailto:secretariatrsqcsn3@gmail.com)

Pascale Deslandes / Présidente syndicale des RSGE de la Montérégie  
[rsgepresidente@gmail.com](mailto:rsgepresidente@gmail.com) / (450) 888-3256

Annie Veilleux / Trésorière syndicale des RSGE de la Montérégie  
[rsgetresorerie@gmail.com](mailto:rsgetresorerie@gmail.com)

**Document produit par le syndicat des ;**

